

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>ER</sup> Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le premier Juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SALAÛN Jean, Maire.

**Présents** : SALAÛN Jean, Maire, MORAIN Didier, MORIN Christine, POÇAS Yvette, PINON Chantal, BOUVIER Loïc, BARTHOLET Marie-Claude, MARIE Gilles, QUINQUENEL Marie-Thérèse, HUET Jean-Paul, HUBERT Christian, DUBOIS Régeane, JOUANIN Violaine, LECLAIRE Frédéric, CORBIN Vincent (*arrivé au point n°2*).

**Absent excusé** : /

**Secrétaire** : JOUANIN Violaine.

### **1 - Approbation du Procès-verbal du 11 Juin 2020.**

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. En l'absence d'observation, le procès-verbal du 11 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Notification des taux d'imposition 2020.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour 2020, de fixer les taux d'imposition des trois taxes comme suit :

* Taxe d'habitation.....	<b>14,91 %</b>
* Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	<b>17,09 %</b>
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	<b>66,44 %</b>

### **3 - Budget Primitif Commune 2020.**

Le Maire soumet le Budget Primitif 2020 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes à soumettre à Monsieur le Sous-Préfet de DINAN a arrêté, pour 2020, les recettes et les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires comme suit :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **805 507,35 €**  
Recettes : **805 507,35 €**

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses : **1 547 908,81 €**  
Recettes : **1 547 908,81 €**

Le Budget Primitif 2020 a été adopté comme suit :

- Pour : **13** \* Contre : /
- Abstentions : **02** (BOUVIER Loïc, POÇAS Yvette)

### **4 - Agrandissement columbarium + Aménagement Jardin du Souvenir / Cimetière.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises de Pompes Funèbres – Marbrerie ont été consultées en vue de l'agrandissement du columbarium, et fait part à l'assemblée des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la **SARL PASTUREL de CAULNES (22350)**, pour la fourniture et la pose d'un module de 8 cases, l'aménagement d'un Jardin du Souvenir, et la fourniture et la pose de 10 cavurnes, pour un montant total de **10 815 € H.T. soit 12 978 € T.T.C.**

### **5 - Refonte du Site Internet / Mairie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Site Internet de la Commune date de 2013, et qu'il y a lieu de procéder à sa refonte, les sites Internet évoluant très rapidement.

Il fait part à l'assemblée du devis reçu de **Ti-Ker Net de l'Île de Bréhat (22 870)** pour la refonte du Site Internet avec une demi-journée de formation pour les administrateurs, d'un montant total de **1 770 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dépense.